

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h 1 soir.	12 » 55 » soir.	2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m matin.
10 h 47 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 27 » »	9 » 55 » »	—	4 h. 44 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 30 » soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

SOUSCRIPTION NATIONALE

Organisée par le Conseil municipal de Cahors

POUR

L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

LÉON GAMBETTA

CAHORS

Total des publications précédentes. 22,803 24

- Calmon, sénateur et Robert Calmon, conseiller général du Lot... 200 »
- MM. Rozières, conseiller général et député du Lot..... 100 »
- Cambres, avocat, président du Conseil général du Lot..... 100 »
- Dufour, Pierre, maire du Montat et conseiller général du Lot..... 100 »

Liste adressée par M. le Directeur des Tabacs à Cahors.

- MM. Halouchery, directeur, 20 fr.
- Dussol, entreposeur, à Cahors, 5 fr.;
- Caille, entreposeur, à Souillac, 5 fr.;
- Albugues, contrôleur de Magasin, à Cahors, 5 fr.;
- Duhamel, contrôleur de Magasin, à Souillac, 5 fr.;
- Rey, contrôleur de culture à Cahors, 5 fr.;
- Billimaz, id. 4 fr.;
- Tournafond, id. à Souillac, 10 fr.;
- Pouyte, id. à Cajarc, 5 fr.;
- Pujol, id. à Gourdon, 10 fr.;
- Pont-Lacosse, commis princ., 1 fr.;
- Pelras, id. 5 fr.;
- Dellac, id. 5 fr.;
- Valat, id. 5 fr.;
- Lalo, vérificateur, 2 fr.;
- Pradalès, id. 2 fr.;
- Renoux, id. 5 fr.;
- Lairgue, 5 fr.;
- Edoux-Loubéjac, id. 5 fr.;
- Delsol, vérificateur stagiaire, 4 fr.;
- Philipot, id. 2 fr.;
- Bonnet, commis de culture, 2 fr.;
- Maury, id. 3 fr.;
- Courtès, id. 3 fr.;
- François, id. 3 fr.;

- Rougier, id. 5 fr.;
- Vieillecazes, id. 5 fr.;
- Leymarie, id. 2 fr.;
- Farganel, id. 50 cent.
- Deschènes, id. 2 fr.;
- Contival, id. 3 fr.;
- Laurie, id. 4 fr.;
- Labro, id. 2 fr. 50;
- Bousquet, id. 2 fr.;
- Vigier, com. de surveillance, 2 fr.;
- Brugalières, id. 2 fr.;
- Briat, id. 10 fr.;
- Deviers, id. 2 fr.;
- Blanchou, id. 2 fr.;
- Solladié, id. 3 fr.;
- Alary, id. 2 fr.;
- Bouzou, id. 2 fr.;
- Barthélemy, id. 2 fr.;
- Clary, id. 2 fr.;
- Maury, commis de surveillance stagiaire, 2 fr.;
- Cazard, id. 2 fr.;
- Espéret, chef d'atelier, 10 fr.
- Dubeaut, contre-maître, 1 fr.;
- Rigal, id. 5 fr.;
- Boussuge, id. 1 fr.;
- Serres, surveillant, 5 fr.;
- Rodes, surveillant temporaire, 1 fr.;
- Barthélemy, id. 2 fr.;
- Heilhes, id. 1 fr.
- Jalabert, surveillant auxiliaire, 2 fr.;
- Pouzergues, id. 2 fr.;
- Calmels, id. 1 fr. 50;
- Boussuge, ouvrier, 1 fr.;
- Poujol, id. 1 fr.;
- Soulié, id. 2 fr.;
- Barthes, id. 50 cent.;
- Lagrangé, id. 2 fr.

- Total de cette liste... 223 »
- MM. Lafon Auguste, propriétaire, à Pescadoire (Lot), 2 fr.;
- Marguerite, institutrice, id. 3 fr.;
- Delfour Antoine, propriétaire, id. 50 cent.;
- Brouat Firmin, propriétaire, id. 1 fr.;
- Dulac, maire, 3 fr.;
- Camuade Erédéric, 50 cent.

- Total de cette liste... 10 »
- Les membres du Conseil municipal de la commune de Flaujac (Lalbenque)..... 11 »
- Liste adressée par M. Lapeyre, pharmacien agrégé de la marine à Brest, dix-neuf souscriptions..... 18 50
- Liste adressée par M. Fréchin, maire de Lure (Haute-Saône)..... 120 »
- M. Valette Henri, chef d'institution à Cahors..... 20 »
- M. Bourdon, professeur en retraite..... 10 »
- M. Larousilhe, percepteur..... 10 »

- MM. les professeurs et élèves de l'institution Valette, à Cahors.... 60 »
- Liste adressée par M. Fal, François, président du Comité républicain de Tombeboeuf (Lot-et-Garonne)..... 42 »
- Total de la publication... 24.029 74

Cahors, le 17 Avril.

Il est incontestable que le radicalisme nous envahit. Il faudrait être aveugle pour ne point voir cette marche rapide et constamment ascendante des sectaires vers le pouvoir, que les modérés se laissent arracher des mains avec une complaisance coupable.

Cette tendance manifeste et pleine de périls pour le pays, préoccupe vivement tous les esprits sérieux. Le Parlement, dans un langage énergique, signale le mal envahissant et essaie de secouer la torpeur du parti de l'ordre :

MM. les professeurs et élèves de l'institution Valette, à Cahors... 60 »

Qu'a dit M. Germain ? Il a dit que, plus on allait, et plus les fractions modérées du parti républicain se voyaient débordées par les sectaires du radicalisme intransigeant. Il a dit que les progrès de l'extrême gauche, devant un grand nombre de corps électoraux, avaient surtout pour cause la trop grande déférence avec laquelle ses représentants étaient partout traités, depuis l'antichambre des ministres jusqu'aux bureaux de

nos sous-préfets. Il a dit que le déplacement d'influence qui tendait, de plus en plus, à s'opérer dans le sens des idées extrêmes, était dû surtout à cette complaisance ou à cette pusillanimité administrative envers des hommes dont, au fond, on repousse le programme, mais dont, pour les apparences, on a trop l'air de vouloir être l'ami. Il a dit que les libéraux-conservateurs, compromis par l'égalité de procédés et d'égards qui leur étaient tout au plus accordée, voyaient s'éloigner d'eux tous ceux qui s'effrayent de ce changement d'équilibre, et devenaient, pour les autres, suspects de tiédeur. Eh bien ! tout cela n'est-il pas l'évidence ? Tout cela n'est-il pas bon à proclamer sur la place publique ? Tout cela n'est-il pas, plus ou moins, l'œuvre de tous ? Ministres, sénateurs, députés, électeurs influents, qui n'en est pas, dans une certaine mesure, le complice ? Pense-t-on que ce sera en faisant silence autour du malade, et en écartant de lui le remède, qu'on réussira à le guérir ?

Non, si le parti de l'ordre et de la modération veut reprendre dans la République le grand rôle qu'il y a joué pendant des années, il est temps qu'il se réveille et que, soit dans la presse, soit à la tribune, il sorte de l'effacement résigné auquel l'arrogance des uns et la faiblesse des autres l'ont depuis trop longtemps condamné. Il a pu, pendant les périodes de luttes, faire de grands sacrifices qui, sur la plupart des principes essentiels d'organisation politique, sont ses plus dangereux adversaires ; mais continuer l'union quand ceux avec lesquels on l'avait conclue s'en sont définitivement dégagés, n'est plus qu'un rôle de complice ou de dupe, et pour qui ne veut être ni complice, ni dupe, nous comprenons que ce rôle ne puisse plus être accepté. »

Informations

L'Agence Havas a communiqué, hier, aux journaux, la note suivante, dont le texte, dit le Temps, aurait été délibéré en conseil des

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (43) du 17 Avril 1883.

LES COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

II

Aussitôt arrivé, le prince Salviati se présenta à l'ambassade d'Italie, située au rond-point des Champs-Élysées; il fut reçu en audience particulière par le comte Selvaggia. Il y avait grande réception ce soir-là à l'ambassade. Les fêtes du carnaval étaient dans tout leur brillant. Le comte insista auprès du prince Salviati pour qu'il lui présentât sa fille. Celui-ci promit de se rendre à l'invitation.

Vers onze heures, le prince et les deux jeunes femmes firent leur entrée dans les salons de l'ambassade. Un murmure d'admiration parcourut l'assemblée.

Diane et Béatrice portaient la même toilette : une robe de tulle blanc qui dessinait leurs bustes harmonieux; dans les cheveux, une touffe de grenade.

On s'interrogeait de part et d'autre : — Quelles sont ces belles personnes? Les

connaissez-vous? — Non, c'est la première fois qu'on les voit.

L'assemblée était des plus brillantes : l'élite de la société parisienne s'était donné rendez-vous dans ces somptueux salons.

Les brochettes et les décorations constellaient la poitrine des hommes. Les femmes, en grande toilette, causaient avec animation, formant des groupes disséminés un peu partout.

Le contraste saisissant que présentaient les types des deux cousines attirait l'attention de tous.

Le comte et la comtesse Selvaggia vinrent au-devant du prince Salviati; les présentations se firent. Béatrice avait repris le nom de son père, voulant éviter tout ce qui pouvait la faire remarquer.

Dès le premier moment, le comte Selvaggia enveloppa Diane d'un regard qui était une étreinte; il s'entretint longtemps avec elle dans plusieurs idiomes. Diane avait le don des langues; elle les parlait avec une grande facilité.

Son esprit original, son instruction variée, sa magique beauté tenaient le comte sous le charme; il s'occupa exclusivement d'elle.

Ce fut un événement dans les salons de l'ambassade, où les moindres regards du comte étaient si vivement attendus.

On sentait en lui l'homme rassasié d'homages; il cherchait l'imprévu, la résistance; il cherchait en vain.

Les femmes qu'il courtisait laissaient deviner leur joie, leur orgueil; amant magnifique, ces conquêtes faciles perdaient à ses yeux une partie de leur saveur.

Frappé de la beauté de Diane, il voulut se faire aimer d'elle; séduisant quand il le voulait, d'une taille au-dessus de la moyenne, sa figure expressive était animée par des yeux superbes; il possédait une certaine grâce nonchalante, qui lui gagnait tous les cœurs! Raffiné, bysantin, il aimait la femme.

Marié depuis deux ans à une femme jeune et distinguée, il la trompait avec désinvolture, tout en conservant les dehors du gentilhomme accompli et remplissant avec courtoisie ses devoirs de mari.

La comtesse Selvaggia pouvait prétendre à un bonheur moins relatif. Sans être jolie, elle avait du charme.

Certains hommes ont cette rare faculté d'effleurer le plaisir sans s'y attarder; ils portent à leurs lèvres la coupe de vin généreux sans l'épuiser jusqu'à la lie, prenant l'essence des plaisirs de la vie, s'envolant avant que d'être lassés.

Ces hommes sont toujours aimés, toujours désirés, toujours attendus.

La comtesse Selvaggia n'échappait pas à la loi commune : elle aimait son mari d'une affection jalouse et exclusive, souffrant cruellement de ses infidélités; mais le moyen de se plaindre ? Sur qui jeter son dévolu ? ses rivales s'appelaient légion.

Cependant, cette fois, le comte était sé-

rieusement épris; la beauté éclatante de Diane le tenait asservi; il se sentait capable des plus grandes choses pour obtenir un regard, un sourire de cette adorable enfant.

Le comte suivait sur le visage de Diane l'impression que lui faisait éprouver cette vie élégante, ce milieu raffiné.

Il lui dit en souriant :

— Le prince Salviati m'a parlé de votre passion pour la musique, Mademoiselle vous avez fait de brillantes études avec un homme que j'ai beaucoup connu, et qui est un grand artiste, Paolo Sanzi.

Le visage de Diane rayonna. — Vous avez connu mon brave Paolo ! C'est un lien entre nous, comte.

Le comte baissa la voix.

— Voulez-vous me faire un vif plaisir ?

— Que faut-il pour cela ?

— Venez demain soir à l'ambassade; je veux vous entendre chanter.

Diane le regarda de ses yeux limpides.

— Nous sommes compatriotes, comte; à ce titre, je n'ai rien à vous refuser.

— Merci, Mademoiselle, je me souviendrai des paroles que vous venez de prononcer.

Il lui serra la main avec effusion.

A suivre.

ministres :

« Quelques journaux se donnent comme ayant reçu des communications d'une nature particulièrement exacte sur la conversion, les conventions avec les compagnies, etc.

« Nous sommes autorisés à affirmer une fois de plus qu'aucun journal ne reçoit les confidences du gouvernement, et n'a reçu de communication de cette sorte. »

Le *Temps*, qui avait publié vendredi soir une note fort intéressante sur les négociations actuellement engagées entre l'Etat et les grandes Compagnies, et sur la conversion de la rente 5 0/0, croit devoir faire remarquer « que, d'une part, la communication de l'agence Havas ne contredit aucun des renseignements qu'il avait publiés la veille, et que, d'autre part, il ne s'est jamais donné comme recevant des confidences ou ayant reçu des communications du gouvernement. »

Le général Faidherbe va proposer au ministre de la guerre d'établir une distinction entre les décorations de la Légion d'honneur accordées aux militaires et celles accordées aux civils.

Les décorations civiles resteront ce qu'elles sont actuellement.

Pour les croix accordées aux militaires, la couronne de lauriers sera remplacée par deux glaives en croix.

Le *Journal des Débats* estime que la question des loyers se résoudra elle-même si le socialisme d'Etat et le socialisme communal s'abstiennent de troubler les conditions naturelles du marché des logements.

La *Liberté* assure qu'il sera pourvu cette semaine au siège archiepiscopal de Bordeaux.

Le *Temps*, sans s'alarmer de la moins-value des impôts indirects, convient cependant que le moment est venu de prendre des décisions énergiques.

Il faut absolument mettre un frein aux dépenses publiques.

Le gouvernement doit, au nom du crédit public, combattre toute proposition intempestive de dépenses nouvelles.

On lit dans le *National* :

« Les relevés dressés par le ministre de la guerre constatent un fait qui n'est point sans gravité : c'est que le nombre des engagements volontaires contractés sur toute l'étendue du territoire de la République tend sans cesse à diminuer.

« Si l'on songe que nos meilleurs sous-officiers se recrutent parmi les engagés volontaires, c'est dire qu'il y a une tendance défavorable à la solidité de nos cadres.

LE FUSIL DE L'INFANTERIE

Le *Temps* dit qu'après avoir examiné le système proposé pour la transformation du fusil Gras en fusil à répétition ou à magasin, la commission qui fonctionne à Versailles s'est occupée du fusil Krapatschek.

Les expériences qui en ont été faites par notre marine, n'ont pas paru donner des résultats satisfaisants. La commission continue ses travaux. D'ailleurs, pas plus qu'en France, il n'y a encore de modèle officiellement adopté en Allemagne.

On comprend aisément qu'avant de demander aux Chambres les crédits considérables qui seront nécessaires à la transformation de notre armement, le ministre de la guerre tienne à connaître le choix définitif de la commission de Versailles.

Quant aux manœuvres d'infanterie interrompues, elles vont être incessamment reprises.

Les caisses d'épargne.

On lit dans le *National* :

« Ce n'est pas seulement à Tarare que la caisse d'épargne se trouve en déficit (de 800,000 fr.) par suite de détournements. Un fait analogue vient de se produire dans une autre cité industrielle de Saint-Quentin. Nous ne savons pas à combien s'élève le déficit de la caisse d'épargne de cette dernière ville; mais il doit être assez élevé, si l'on en juge

par l'émotion que ce sinistre a occasionné dans tout le pays.

« D'après une lettre du maire de Saint-Quentin, adressée au ministre des finances, et que nous trouvons dans *Le Guetteur*, l'administration des finances aurait surveillé avec soin, par l'intermédiaire de ses inspecteurs et de ses receveurs, le comptable de la caisse d'épargne, qui était en même temps receveur municipal. Et cette surveillance soi-disant active n'a rien découvert dans des agissements frauduleux qui remontaient certainement à plusieurs années.

« Un contrôle qui donne de si piteux résultats, à l'abri duquel un comptable peut, pendant des années, s'approprier des fonds qui ne lui appartiennent pas, n'est pas un contrôle sérieux. Le moindre commerçant s'en rapportant à sa seule initiative, surveille mieux sa caisse que des agents nombreux ne surveillent la caisse du public.

« C'est évidemment la faute des règlements, qui sont défectueux. Mais il importe d'aviser. Il ne faudrait pas beaucoup de sinistres semblables à ceux de Tarare et de Saint-Quentin pour que les caisses d'épargne fussent abandonnées par leur clientèle. L'Etat, nous l'avons déjà dit, ne saurait loyalement dégager sa responsabilité, en ces sortes d'affaires, car c'est lui qui autorise l'établissement des caisses d'épargne et qui s'est imposé la mission d'en surveiller la gestion.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

M. Pagès-Duport nous communique la lettre suivante qu'il vient d'adresser à M. le Ministre la Justice :

Paris, 12 avril 1883.

Monsieur le Ministre de la Justice,

Le 16 août dernier, j'ai argué de nullité devant le Conseil d'Etat, l'élection d'un conseiller général dans le canton de Lézach (Lot). J'étais en droit de compter que, conformément à l'article 16 de la loi du 10 août 1871, modifiée par la loi du 31 juillet 1875, le Conseil d'Etat statuerait dans le délai de trois mois. Néanmoins, c'est avant hier seulement que j'ai été avisé que ma demande arrivait enfin en discussion à l'audience du 13 courant.

Devant un pareil retard, je n'avais plus qu'à me désister (ce que je viens de faire) d'une instance devenue sans objet et sans but. En effet, l'élection ayant eu lieu en remplacement d'un conseiller général démissionnaire, mon concurrent se trouve soumis à la réélection dans quelques mois ou dans quelques semaines. Les lenteurs que j'ai eues à subir lui ont permis de siéger à la session ordinaire d'août 1882, et de plus à la petite session du mois actuel. La nullité de l'élection en ce moment n'aurait aucune sanction puisque le mandat est réellement expiré. Par conséquent, le retrait de mon instance m'est absolument imposé, sous réserve de tous mes autres droits.

Vous pourriez supposer, Monsieur le Ministre, que je vois un calcul dans ce long ajournement que le débat a éprouvé. Il n'en est rien, et je tiens à vous le déclarer sans la moindre arrière-pensée, et sans songer le moins du monde que mon concurrent est le beau-frère d'un Conseiller d'Etat en service ordinaire.

Mais je ne puis m'empêcher de constater dans cet attermoiement regrettable pour moi, un nouveau témoignage de la difficulté qu'ont les citoyens à obtenir promptement justice, même quand ils ont pour eux le texte et les délais impératifs de la loi. La République devait réformer tous les abus, disait-on. Je l'ai cru un peu moi-même, ou plutôt j'ai failli le croire. Il ne

me paraît pas, permettez-moi de vous le dire, que le sort de ma protestation, appuyée sur les faits les plus graves et les plus pertinents, soit de nature à modifier les désillusions que les circonstances ont apportées à moi et à tant d'autres.

Veuillez agréer, etc.

A. PAGÈS-DUPORT,
Ancien Député du Lot.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

Les conseils municipaux du Lot seront convoqués le 6 mai pour élire leurs délégués en vue de l'élection du successeur au Sénat de M. De lord, décédé. Cette élection aura lieu le 10 juin.

Notre compatriote, M. Lanes, officier d'administration, adjoint de 2^e classe en Tunisie, a été désigné pour être employé dans le 17^e corps d'armée.

M. Dalet, licencié ès-lettres, professeur de 4^e au collège de Figeac, est nommé professeur de rhétorique à Vic-Bigorre (Hautes Pyrénées).

M. Pistre, professeur de 5^e, est nommé professeur de 4^e, en remplacement de M. Dalet.

M. Cry, professeur de 6^e, est nommé professeur de 5^e, en remplacement de M. Pistre.

Vendredi dernier, à 3 trois heures, sur la place Thiers, les deux bataillons du 131^e régiment territorial d'infanterie, réunis pour la période d'exercices de treize jours, ont été passés en revue par M. le général de brigade Villain.

M. Paul Marie, principal honoraire, qui a habité notre ville pendant plusieurs années, vient de mourir le 13 mars dernier à l'âge de 73 ans, à la Rochelle, dans la maison de M. Timothée Durand, son gendre, censeur des études du lycée de cette ville. M. P. Marie, originaire de la Normandie, a été attaché à l'Université pendant de longues années, d'abord comme professeur et ensuite comme principal de plusieurs collèges communaux. Il termina sa carrière universitaire vers l'année 1870, comme principal du collège de Mureaux (Aveyron).

Mais cette cessation des fonctions administratives et pédagogiques n'avait pas empêché M. Paul Marie de s'occuper des études. Habitant Toulouse il publia plusieurs brochures et tableaux dans lesquels il exposa sa méthode de *signologie* destinée à faciliter la lecture des langues vivantes et principalement de la langue anglaise dont l'orthographe est si capricieuse et par conséquent très-difficile. L'académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, jugea à propos d'encourager ces efforts, et accorda en 1876 une médaille d'argent à M. P. Marie, sur un rapport très favorable de M. Rozy. Pendant son séjour à Cahors, notre infatigable philologue a donné plusieurs conférences à la *Société des Etudes du Lot* dont il était membre actif et directeur élu en 1878. Cette Société publia dans un volume de ses *Bulletins* le résumé du travail de M. Marie, qui donne une idée suffisante de cet ouvrage si utile. En outre l'auteur lui-même a publié à Toulouse, les deux premiers livres du *Paradis perdu de Milton*, avec les signes facilitant aux élèves la lecture de ce poème classique.

APPEL DES HOMMES DITS A LA DISPOSITION.

Il sera procédé, en 1883, à une revue d'appel des hommes dits à la disposition de l'autorité militaire et des hommes des services auxiliaires appartenant aux classes de 1878 et 1880.

Les hommes à la disposition qui devront répondre à cet appel sont ceux compris dans les catégories ci-après, savoir :

1^o Les jeunes gens dispensés du service d'activité en temps de paix par application de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872 (aînés d'orphelins, fils uniques ou aînés de veuve, fils de septuagénaire ou d'un père aveugle, frère d'un militaire sous les drapeaux, mort en activité de service ou réforme avec congé n. 1, etc.);

2^o Les jeunes gens laissés dans leurs foyers, ainsi que les militaires qui ont été renvoyés en vertu de décisions ministérielles spéciales.

Les hommes classés dans les services auxiliaires sont ceux qui, pour défaut de taille

ou pour toute autre cause ont été dispensés du service dans l'armée active, mais ont été reconnus aptes à faire partie d'un des services auxiliaires de l'armée.

En conséquence, les hommes de ces différentes catégories, faisant partie des classes ci-dessus désignées, qui sont originaires du département de la Seine ou qui y sont inscrits par changement de domicile, devront se présenter à huit heures du matin, porteur de leur livret individuel ou de leurs papiers militaires, à leurs bureaux de recrutement respectifs, aux dates suivantes, savoir :

Les hommes dits à la disposition (classes de 1878 et 1880). Le 16 mai 1883.

Les hommes des services auxiliaires (classes de 1874, 1876, 1878 et 1880). Le 23 mai 1883.

Les hommes faisant partie des classes et des catégories visées ci-dessus, qui appartiennent à des bureaux de recrutement de province et qui ne sont dans le département de la Seine que par simple changement de résidence, devront se présenter, munis de leur livret individuel ou de leurs papiers militaires, au bureau du recrutement central, 71, rue Saint-Dominique, de huit heures du matin à deux heures du soir, aux dates ci-après, savoir :

Les hommes dits à la disposition (classes de 1878 et 1880). Le 16 mai 1883.

Les hommes des services auxiliaires (classes 1874, 1876, 1878 et 1880). Le 25 mai 1883.

Le préfet du Lot a adressé un témoignage public de satisfaction aux nommés Vargues (Augustin) et Marianni (Hippolyte), sapeurs pompiers à Gourdon, qui se sont distingués à l'occasion d'un incendie survenu dans cette ville, le 7 décembre 1882.

Le préfet du Lot a donné un témoignage public de satisfaction au sieur Bédoué (François), domestique à Martel, en raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve, le 26 novembre dernier, en sauvant un homme qui était sur le point de se noyer dans la rivière de la Dordogne.

M. Fréjaville, agent-voyer à Lauzès, a été nommé agent-voyer à Montcuq, en remplacement de M. Larribe, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Une tentative de vol a eu lieu, dans la nuit de samedi à dimanche, au domicile de M. D..., entrepreneur à Cahors.

Devant faire le lendemain une paie importante, une forte somme était enfermée dans le coffre-fort que les voleurs ont essayé en vain de forcer.

Entendant du bruit, M. D... s'est levé, mais les malfaiteurs n'ont pas attendu l'arrivée du propriétaire pour décamper.

Il est évident qu'une bande organisée, exploite la ville depuis quelques années, sans qu'on ait pu mettre encore la main sur aucun de ses membres. Il faudrait bien pourtant que la sécurité des habitants fut garantie par une surveillance de nuit plus active.

Un de ces soirs, un individu entrant chez le sieur Delmas, habitant à Labastide-du-Vert, déposa une cartouche de dynamite dans la cheminée de la cuisine.

Lorsque le lendemain la femme Delmas, voulut allumer son feu une détonation retentit et la malheureuse tomba évanouie et blessée à la figure et aux mains.

La police est à la recherche du coupable.

On écrit de Saint-Géry, que six cartouches de dynamite et 168 petits sacs ayant contenu des matières explosibles ont été trouvés aux Masseries, sous les décombres d'une grange détruite par une explosion.

La gendarmerie a dressé procès-verbal.

ADJUDICATIONS

Le 28 avril, à deux heures du soir, à l'hôtel de la préfecture.

Rectification du chemin de grande communication, n° 6 à la sortie de Lalbenque: 19,972 64

Le 28 avril, à 2 heures 1/2 du soir, à l'hôtel de la préfecture :

Chemin ordinaire, n° 9, de la commune de Lalbenque.....	8,793 24
— n° 11, —	8,470 17
* * *	
Le 30 avril, à 2 heures du soir à l'hôtel de la préfecture :	
Rechargement de la chaussée de la route nationale, n° 20.....	10,403 25
— n° 111	6,610 01
— n° 140	6,768 31
23,781 57	
* * *	
Le 6 mai, à 2 heures du soir, à la mairie de Cremps :	
Chemin vicinal ordinaire n° 3..	797 88
— n° 7..	2,712 06
— n° 9..	3,970 56

Revue Agricole

Conseil aux agriculteurs

DES PLATEAUX CALCAIRES DU LOT

Sur notre sol calcaire du Quercy, les récoltes souffrent ordinairement de la sécheresse.

Cela n'inquiète pas au contraire les riverains qui redoutent les années humides où les plateaux prospèrent, et qui disent en forme de proverbe : « *Quand le Causse nourrit la Rivière la misère est entière.* »

Cela peut être vrai en principe; car, le Causse produit peu de grains en comparaison de nos riches plaines du Lot, de la Dordogne et du Célé, et de certains terrains argilo-calcaires désignés vulgairement sous le nom de *bon pays*.

Trouver le moyen de faire lutter l'agriculture de nos plateaux calcaires contre la sécheresse au profit de sa production, serait assurément un grand service rendu à notre département. Voici le meilleur et sans doute le seul moyen : Il s'agit d'incorporer au sol un élément très hygroscopique, c'est-à-dire s'emparant facilement de l'humidité, et la retenant fortement, surtout dans l'épaisseur de la couche de terre où se trouvent disséminées les racines des plantes ; car inutile de songer aux irrigations, puisque pendant les grandes chaleurs de l'été, plusieurs hameaux du pays dont nous parlons manquent d'eau, non-seulement pour arroser leurs jardins ; mais encore pour abreuver leurs animaux.

L'humus est sous ce rapport l'élément le plus précieux que nous connaissions jusqu'à ce jour. — L'humus est cette matière de couleur grise très foncée qui noircit les terrains riches et bien fumés, matière formée par la décomposition des éléments organiques d'origine animale ou végétale, produits ou apportés sur le sol sous forme de fumier, compost, terreau, etc. De plus cette matière est une source de carbone et d'azote, éléments excessivement précieux pour faire prospérer nos récoltes.

Le carbone en se combinant à l'oxygène de l'air, quand il est mis en contact par les labours, produit de l'acide carbonique qui se combine à son tour avec nos roches calcaires et les rend solubles ; et ce n'est qu'à cet état qu'elles peuvent entrer dans le torrent circulatoire des plantes que nous cultivons.

Nous voyons donc que cet humus est très précieux pour notre agriculture, puisque par ses propriétés chimiques, il contient l'azote, l'élément le plus recherché parmi les engrais ; ensuite le carbone qui, à l'aide de ses diverses combinaisons, rend assimilables les produits minéraux que notre sol contient en abondance. Enfin par ses propriétés physiques, l'humus s'empare d'une grande quantité d'eau pour la céder aux plantes en temps opportun. C'est cette eau qui sert de véhicule pour apporter les matières alimentaires du sol dans le torrent circulatoire des plantes.

Mais comment se procurer tout d'abord et assez économiquement une quantité de fumier assez considérable pour produire cet humus si bienfaisant pour notre agriculture ?

Pour obtenir ce résultat, je conseillerais aux agriculteurs de nos plateaux calcaires qui ont des propriétés très-étendues en terres labourables,

d'en consacrer une grande partie aux prairies artificielles, et d'y consacrer surtout les parties les plus maigres, c'est-à-dire celles où la couche arable est peu profonde.

On s'étonnera peut être de ce dernier conseil puisque pour créer des prairies artificielles, on choisit généralement des terrains profonds afin d'y obtenir des fourrages abondants. Nous conseillons au contraire de réserver les parties les plus profondes à la production des céréales et plantes sarclées nécessaires dans la ferme.

En réservant cette partie, on obtient par un travail double et triple, et par l'absorption de tout le fumier produit dans la ferme, une récolte assez abondante pour suppléer à celle qu'on aurait eue sur la surface occupée par les prairies artificielles.

On défonce profondément, on fume beaucoup, et dans quelques années cette partie de la ferme est riche en humus, par conséquent très productive, et surtout moins sensible aux sécheresses qui grillent les pauvres récoltes sur nos causses souvent mal travaillés et presque toujours affamés de fumier.

Quant aux parties occupées en prairies artificielles elles s'améliorent aussi, d'abord parce que les plantes qu'elles portent prennent leur nourriture dans le sous-sol en vertu de leurs racines pivotantes, et ensuite parce que pendant le temps que ces dernières restent en terre, les éléments minéraux du sol non assimilables directement le deviennent.

C'est en somme une jachère non cultivée, et cependant productive.

Inutile d'ajouter que ces plantes « lozerne, sainfoin ou esparcette, trèfle pimprenelles, etc. » puisent beaucoup d'éléments nutritifs dans l'atmosphère en vertu de la multiplicité de leurs organes foliacés, et tout cela au profit de la récolte d'abord, et ensuite du sol qui reçoit les débris d'une partie de ces feuilles. Le sol affecté à ces cultures ne perd donc rien par ces plantes, au contraire, il reçoit des matières organiques végétales qui forment l'humus.

Sur les sols trop médiocres où les plantes ne pourraient pas se développer suffisamment pour être fauchables, elles peuvent toujours fournir un bon pâturage pour les bestiaux qui sont une grande source de revenus. Tels sont les moyens que nous pouvons mettre en jeu pour donner à notre sol les éléments de fertilité qui le feront résister jusqu'à un certain point aux sécheresses et assureront aux agriculteurs une large rémunération de leur travail.

A. PEZET.

Dernières Nouvelles

Londres, 15 avril.

Le gouvernement britannique a fait demander hier soir, par lord Lyons, à M. Chalmers-Lacour, l'extradition de deux Irlandais naturalisés, depuis deux mois seulement comme sujets américains.

Lord Granville déclare qu'il ne peut pas admettre cette naturalisation comme valide et qu'en tous cas il a la preuve de la complicité de ces deux Irlandais, dans l'affaire de l'assassinat de Phoenix-Parc.

Paris, 16 avril.

Les ministres et députés français arrivés hier à Londres, à 8 heures du soir, partent dans la matinée pour Liverpool.

Le *Figaro* dit qu'une mutinerie a éclaté à Cherbourg, parmi les territoriaux du contingent parisien ; des punitions sévères ont été infligées ; mais cette nouvelle mérite confirmation.

Election législative.

AIN. — 1^{re} circonscription de Bourg.

Inscrits, 17,093. — Votants, 12,849.

Suffrages exprimés, 12,787.

MM. Pochon, radical (élu) 6,648 voix.

Godjon, républicain 5,213 —

Paris, 16 avril.

La *France* annonce que le mouvement judiciaire qui a paru vendredi dernier à l'*Officiel*, va être suivi d'un second mouvement beaucoup plus étendu, puisqu'il intéressera à la fois Paris et les cours et tribunaux des départements.

Paris, 16 avril.

M. Waldeck-Rousseau a reçu encore dans la matinée une nouvelle série de députés et de sénateurs. Parmi ces derniers nous citerons M. Calmon, vice-président du Sénat, avec lequel le ministre de l'intérieur s'est entretenu du projet de loi dont le gouvernement désire la mise à l'ordre du jour pour les premières séances de la seconde Chambre.

M. Waldeck-Rousseau a annoncé en même temps à M. Calmon, qu'il déposerait dès la rentrée au Luxembourg, le projet de loi relatif au droit d'association.

Bourse de Paris.

Cours du 17 Avril.	
Rente 3 p. %.....	79.45
— 3 p. % amortissable.	80.70
— 4 1/2 p. %.....	110.85
— 5 p. %.....	113.15

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris 14 avril 1883

Les capitalistes se préparent à la conversion en vendant du 5 0/0 ; cette rente qui avait fait mercredi 114 30 a fléchi aujourd'hui à 112 86 et finit à 113 10 Les 3 0/0 sont lourds, l'ancien à 79 35, l'amortissable à 80 32.

L'arrangement avec les Compagnies destiné à éviter un appel au crédit de l'Etat coïncidant avec la conversion, les chemins étaient bien tenus, le Lyon à 1,570 le Midi à 1,422, le Nord à 1,915, l'Orléans à 1,255.

Les valeurs internationales restent hésitantes ; le 5 0/0 Italien à 90 90, le 5 0/0 Turc à 12 05, la Banque Ottomane à 761, l'Unifiée Egyptienne à 385.

Le Suez, peu animé, clôture à 2,510. Affaires restreintes sur la Banque de France à 5,390, sur le Foncier à 1,337, sur Banque de Paris à 1,050.

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 3 avril courant, a prononcé la faillite de la Société française de navigation à vapeur (en liquidation), ayant eu pour objet l'établissement d'une ligne et d'un service de bateaux à vapeur entre Saint-Nazaire Bordeaux et Cayenne, dont le siège social était à Paris, rue Colbert, 2.

M. Moinery a été nommé juge commissaire et M. Planque, rue Bertin-Poirée, 9, syndic provisoire.

Un jugement du tribunal de commerce de la Seine, en date du 5 avril, a prononcé la déclaration de faillite de La Compagnie française des extincteurs instantanés d'incendie Mata-Fuegos, en liquidation. M. Moinery a été nommé juge-commissaire et M. Pinet, 82, boulevard Saint-Germain, syndic provisoire.

La dissolution et la liquidation de la Société des Mines de Carnoules viennent d'être prononcées. Les obligataires peuvent s'adresser à M. Prunac, liquidateur à Montpellier.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. J. MORVAND

Le théâtre de Cahors est rouvert depuis jeudi. M. Morvand nous revient avec une troupe de comédie et d'opérette fort bien montée, si nous en jugeons par les débuts.

L'œuvre de Lecoq : *Le Jour et la Nuit*, a été joué, jeudi dernier, avec beaucoup de succès. Mme Marlard (*Manola*) a fort bien chanté et détaillé ce rôle plein de finesse et de crânerie.

Mme Francis est également une bonne chanteuse d'opéra bouffe, à la voix sympathique et juste.

MM. Pascal, Gentil et Drojon ont tenu les rôles d'hommes avec beaucoup de brio.

Les chœurs eux-mêmes, bien nourris, ont donné à cette soirée un véritable aspect de fête.

En résumé, l'impression produite par le début de la troupe Morvand est des plus favorables, et nous ne doutons pas que sous l'habile direction d'un imprésario qui a fait ses preuves depuis longtemps, le public cadurcien ne retrouve encore quelques soirées attrayantes.

POUAILLER.

Jeudi 19 avril 1883.

Représentation de M^{lle} Marlard, 1^{re} chanteuse

La Fille de Mme Angot

Opéra comique en 3 actes, mus. de Lecoq.

Concert populaire

Le grand concert populaire des *Montagnards Bearnais*, aura lieu mercredi soir à huit heures, dans la grande salle de la mairie.

Quarante gouttes de **FER BRAVAIS** dans un litre ou une carafe d'eau pure constituent une excellente eau ferrugineuse qu'on peut boire aux repas ou dans la journée. On éprouvera aussitôt les bons effets de cette boisson tout à la fois hygiénique, digestive, tonique et fortifiante.

Etude de M^e LÉON TALOU, avoué licencié Boulevard Gambetta, à Cahors.

VENTE

SUR

Saisie immobilière

Fixée au **samedi dix-neuf mai prochain**, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville.

Suivant exploit du ministère de Jean Conton, huissier à Cahors, en date du quatorze février mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, dénoncé et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt février mil huit cent quatre-vingt-trois, volume 87, numéros 19 et 20.

Il a été procédé à la requête du sieur Jean Bibinet, tailleur d'habits, habitant et domicilié dans la commune de Douelle, ayant constitué M^e Léon Talou pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice du sieur François Arnaudet, aubergiste à Cahors, y demeurant.

A la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés.

Le cahier des charges, dressé par M^e Talou, avoué, pour parvenir à la vente des immeubles saisis a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors.

A l'audience du sept avril mil huit cent quatre-vingt-trois, le tribunal donnant acte de la publication dudit cahier des charges, a fixé l'adjudication au **samedi dix-neuf mai prochain**.

Désignation des biens saisis.

PREMIER LOT.

Article premier.

Une vigne située au lieu appelé Millas, commune de Douelle, formant le numéro 335, section C, du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de trente-cinq ares vingt centiares.

Article deux.

Une pâture située au lieu appelé la Rouquette, même commune de Douelle, formant le numéro 879, section D du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de huit ares dix centiares.

Article trois.

Une vigne située au lieu appelé La Rouquette, même commune de Douelle, formant le numéro 794, section D, du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de dix-sept ares cinquante centiares.

DEUXIÈME LOT.

Une terre située au lieu appelé La Chaussée, même commune de Douelle, formant le numéro 661 P section E, du plan cadastral de ladite commune de Douelle, de contenance environ de dix-neuf ares.

TROISIÈME LOT.

Biens compris dans la commune de Pradines.

Article premier.

Une terre située au lieu appelé Frayssé, commune de Pradines, formant le numéro 1301 P, section C, du plan cadastral de ladite commune de Pradines, de contenance environ de quatorze ares cinq centiares.

Article deux.

Une autre terre située au même lieu de Frayssé, commune de Pradines, formant le numéro 1302 P, section C, du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de un hectare onze ares cinquante centiares.

Article trois.

Une terre située au même lieu de Frayssé, commune de Pradines, formant le numéro 1304 P, section C, du plan cadastral de cette commune, de contenance environ de quatre-vingt-un ares.

Article quatre.

Un bois situé au même lieu de Frayssé, commune de Pradines, formant le numéro 1303, section C, du plan cadastral de ladite commune de Pradines, de contenance environ de vingt-cinq ares quatre-vingt-dix centiares.

Mises à prix :

Chacun des lots ci-dessus sera vendu sur la mise à prix de dix francs, ci 10 fr.

Le tout en sus des charges.

NOTA. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le dix-sept avril mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant
Léon TALOU.

Enregistré à Cahors, le avril mil huit cent quatre-vingt-trois, F^o
C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : DALAT.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS

Lauréat de l'Académie Nationale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8.
Faubourg Leclerc, n° 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS
ADULTES & ENFANTS**
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dardres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescience. LÉON PERLET, Instituteur à Eynançais (Haute-Vienne).
N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescience du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescience qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Le 91^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département de l'Yonne, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues d'Auxerre, d'Avallon, de Sens, du château de Chastellux. Une Carte coloriée du département, avec plan de la ville d'Auxerre, complète le fascicule.

Chose remarquable, ce n'est pas seulement en France, mais à l'étranger que cet ouvrage recruta ses milliers de souscripteurs, et cela prouve une fois de plus que le monde entier a les yeux sur notre pays.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

Victor Hugo. — Œuvres complètes, édition définitive Hetzel-Quantin ne varietur, format in-8°, devant comprendre toutes les œuvres. Livraison immédiate des 30 volumes parus à 7 fr. 50 le volume, payables 10 par mois. Les volumes à paraître seront livrés successivement. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Molière. — Œuvres complètes, orné de 70 gravures, d'après Moreau et Boucher. 8 volumes in-8° avec reliure demi-chagrin, doré en tête. Prix: 50 fr., payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

L'Art national, par H. DU CLEUZIQU. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix: 80 fr.; relié 100 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix: 100 fr. payables 5 fr. par mois. Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

EXCELLENTE OCCASION

A céder le Dictionnaire universel de Lerrouse, s'adresser au bureau du Journal.

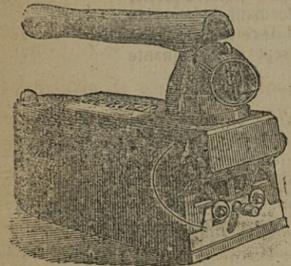
Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

L'EAU de SUEZ Vaccine de la Bouche Supprime INSTANTANÉMENT et pr TOUJOURS les **MAUX de DENTS** et par conséquent, l'Extraction & l'Aurification. S'adresser à M. Suez, 10, rue Ampère, PARIS.

L'ALCOOLAT DE SUEZ SUPPRIME IMMÉDIATEMENT LES DOULEURS RHUMATISMALES

BROCHURE EXPLICATIVE franco sur demande. Pharm. BÉRAL, 14, rue de la Paix, Paris. BROCHURE EXPLICATIVE franco sur demande.

SE TROUVE A CAHORS, dans toutes les meilleures maisons de parfumerie.



**NOUVEAU FER
A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE**

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :
Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosse, imperméable à l'eau.

BAYLES, JNE
RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fonnés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopés, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves Groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES
On demande à louer à Cahors avec bail
UNE MAISON

Avec grand rez-de-chaussée disposé pour magasin, située à proximité du marché et de préférence formant encoignure sur les boulevards, de la rue Fénelon à celle de la Liberté, ou dans une de ces deux rues ou autres rues passagères et commerçantes tombant sur le marché.

Ecrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation, à **J. A. BOISSAU, rue Disly, à COGNAC (Charente).**

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat, Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la C^{ie} concessionnaire :
PARIS, 22, Boulevard Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE, sur la CAPSULE
Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

UN JOURNAL POUR RIEN

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents :

1^o Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles : *Les Soirées du Village et du Château*;

2^o Des primes variées en tous genres : *Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.*

3^o Des représentants du journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pour leurs achats.

On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du **JOURNAL DU LOT**, chargé de recevoir les abonnements.

Édition spéciale pour les membres du Clergé.

(Décor et architecture religieuse).

A LOUER
Présentement
UN APPARTEMENT
DE SIX PIÈCES
AUX TILLEULS,
Rue du Lycée, 27.

POMMADE BERTINOT

Pour la guérison radicale et infaillible des cors au pieds, durillons et œils de perdrix, 1 franc le flacon.

Dépôt Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Gambetta, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.

Le Propriétaire-Gérant A Layteu.

ENTREPOT DE VINAIGRES D'ORLÉANS
ROUGES et BLANCS à BASE de VIN, GARANTIS TRÈS-LIMPIDES et de BONNE CONSERVATION

COUSTILLAS JEUNE

Maison de gros, place Francheville — PÉRIGUEUX

Au moment de la grande consommation des VINAIGRES, l'acheteur a tout intérêt à se procurer de la marchandise de qualité vraiment supérieure, limpide et de conserve, en un mot des VINAIGRES supérieurs à base de vin; consignataire des principales fabriques de France, je viens me mettre à votre disposition pour vos approvisionnements de vinaigres de qualité supérieure.

Envoi franco des Tarifs; prix et conditions de vente sur demande.

Entrepôt et Consignation de Sucres brut, Sucre de Mais, Genièvre, Raisins secs et tous produits pour boissons économiques.

SEUL DÉPOSITAIRE A PÉRIGUEUX

Du **Coco de Calabre** et **Cerisette**, boisson hygiénique à 1 centime le litre; de la **Teinture française** pour la coloration des vins, Vins factices de raisins secs, Piquettes (produit garanti sans fuchsine et sans aniline).

VENTE EXCLUSIVE AU COMMERCE

COUSTILLAS JEUNE, PLACE FRANCHEVILLE — PÉRIGUEUX.

l'offre à tout acheteur de 1 fut de vinaigre la manière sûre et pratique de fabriquer le vin et la piquette de ménage avec les raisins secs.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS

ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : **Élixir vermifuge** contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — **Extrait fluide des 3 quinquinas**, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — **Liquore de Goudron** contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — **Sirop pectoral** et **Pastilles des Chantres** contre les rhumes récents et anciens. — **Injection végétale** contre les écoulements, guérison assurée. — **Eaux de toilette**, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — **Eaux minérales** de France et de l'étranger. — Grand choix de **Bandages**, **Bas à varices** et articles d'Allaitement.

MACHINES A COUDRE
De la Maison **BARIQUAND et Fils**
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (B. G. D. G.)

Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.

Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.